



Conseil d'administration

Délibération du 8 juillet 2025

POINT 6 : TARIFS RESTAURATION

Exposé des motifs

Les tarifs réactualisés ou nouveaux tarifs concernent :

- le marché du SIS 2B
- les articles du marché traiteur UCPP : muscat et muscat pétillant en bouteille
- les prestations exceptionnelles hors marché : barquettes salades

Délibération

- Adoption de l'actualisation des nouveaux tarifs

Pour	16
Contre	0
Abstentions	0

Unanimité	oui	non
	X	

Fait à Corte le 8 juillet 2025

Le Recteur de la Région Académique de Corse

Rémi-François PAOLINI

